# Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)



6 novembre 2007

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

# PROJET DE REGLEMENT

ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

# **Index**

Projet de règlement	2
Tableau annexe au règlement	4

### PROJET DE REGLEMENT

# ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

#### LE COLLEGE,

Sur proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

#### ARRETE:

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de règlement dont la teneur suit :

# Article 1<sup>er</sup>

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

#### Art. 2

Pour l'année budgétaire 2007, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes pour les recettes en capital	13.396 0
soit ensemble	13.396

conformément au tableau ci-annexé.

#### Art. 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

# TABLEAU ANNEXE AU REGLEMENT

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2007	Ajustement 2007	Ajusté 2007
	TITRE I – RECETTES COURANTES			
06.01	Recettes diverses	100,00		100,00
06.06	Recettes du service de prêt matériel	60,00		60,00
29.01	Intérêts financiers	0,00		0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	9.648,00		9.648,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.371,00		3.371,00
89.17	Remboursement dotation SGS Bâtiments	217		217
	Total recettes courantes	13.396,00		13.396,00
	TOTAL DES RECETTES	13.396,00		13.396,00